



C O N S E I L G É N É R A L

DE LA
COMMUNE DE PESEUX

Séance ordinaire du 13 décembre 2019 à 19h00 à la Maison de Commune

Président	:	Monsieur Dominik Schneuwly
Conseillers généraux présents	:	31
Conseillers généraux excusés	:	6 Messieurs Michele Barone, Jean-Marie Lehmann, N'Jo Moubiala, Michel Olivier Schurch et Alain Sommer (ce dernier arrivera à 19h15) et Madame Malika Khan
Conseiller général absent	:	1 Monsieur Sébastien Brunet
Sièges vacants	:	3
Conseillers communaux présents	:	4
Conseiller communal excusé	:	1 Monsieur Roger Poirier
Appel début séance	:	31 présents 6 excusés 1 absent

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, prend la parole.

Je déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue au public et aux représentants des médias.

Nous avons une longue séance devant nous ; nous allons discuter de l'aspect financier, puisque c'est la séance du budget, mais nous aurons d'autres aspects à traiter, routes, souterrain, stationnement.

Je vous donne une information sur la composition du Conseil général et vous fais part de la validation d'élection suivante :

Arrêté du Conseil communal du 14 octobre 2019 proclamant Madame Souâd Müller, présentée par le Parti Libéral Radical, élue Conseillère générale, en remplacement de Madame Françoise Ferrari démissionnaire, ainsi que la proclamation 14 octobre 2019 de son élection par le Conseil communal.

Toutefois, Madame Souâd Müller ayant démissionné entretemps, ainsi que Monsieur Thierry Müller, je vous lirai la correspondance y relative tout à l'heure.

Il y a donc maintenant trois sièges à repourvoir : un siège pour Ensemble à Gauche, suite au décès de feu Monsieur Eric Augsburger et deux sièges pour le Parti Libéral Radical, suite aux démissions de Madame Souâd Müller et de Monsieur Thierry Müller.

L'effectif du Conseil général est actuellement de 38 membres, soit un quorum de 20.

Correspondance :

Lettre de démission de Monsieur Michel Rossi du 1^{er} octobre 2019.

Pour des raisons personnelles et familiales, Monsieur Michel Rossi démissionne du Conseil communal pour le 31 décembre 2019.

Il a été accusé réception de ce courrier.

Email de Madame Souâd Müller du 18 novembre 2019.

Pour des raisons politiques, Madame Souâd Müller démissionne du Conseil général ainsi que des commissions dont elle est commissaire.

Il a été accusé réception de cet email.

Email de Monsieur Thierry Müller du 23 novembre 2019.

Pour des raisons politiques, Monsieur Thierry Müller démissionne du Conseil général et du Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de CANEP.

Il a été accusé réception de cet email.

(Arrivée de Monsieur Alain Sommer à 19h15).

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, annonce que l'ordre du jour est modifié par l'ajout d'une interpellation sur l'avancement et la vision future du projet des Chapons, déposée par les trois groupes EAG, PVL et PLR, puis d'une question portant sur la dépose des sacs à ordures hors jours de ramassage, déposée par le groupe PVL.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) a une requête.

Je vous propose de traiter le budget avant la demande de crédit de CHF 17'540'000.00 pour la traversée de Peseux.

En effet, j'ai découvert sur mon pupitre ce soir une proposition de la commission financière pour réduire les impôts de la commune de Peseux de 2 points. Je trouverais totalement indécent de baisser les impôts de Peseux, tout en votant une demande de crédit du siècle pour cette commune, sachant que ce crédit sera payé par la commune fusionnée.

Si ma proposition ne devait pas vous agréer, je me verrais dans l'obligation de ne pas voter ce rapport de 17 millions de francs.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande le vote sur cette proposition d'amendement pour inverser le point traitant de la demande de crédit de 17 millions de francs pour la traversée de Peseux avec celui traitant du budget.

L'amendement est accepté par 12 voix contre 11 voix.

Il donne lecture de l'ordre du jour ainsi amendé :

Ordre du jour

- 1) Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil général du 26 septembre 2019 et du 7 novembre 2019.
- 2) Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme, en remplacement de Madame Françoise Ferrari (PLR), démissionnaire.
- 3) Nomination d'un membre à la commission des règlements et statuts, en remplacement de Madame Françoise Ferrari (PLR), démissionnaire.

- 4) Nomination d'un membre à la commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de Madame Souâd Müller (PLR), démissionnaire.
- 5) Nomination d'un membre à la commission sports, culture et loisirs, en remplacement de Madame Souâd Müller (PLR), démissionnaire.
- 6) Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de CANEP, en remplacement de Monsieur Thierry Müller (PLR), démissionnaire.
- 7) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la perception de l'impôt foncier.
- 8) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la réglementation liée au plan de stationnement sur le domaine public.
- 9) Budget 2020.
- 10) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit cadre de CHF 17'540'000.00 pour la traversée de Peseux.
- 11) Interpellation « Avancement et vision future du projet des Chapons ».
- 12) Question du groupe Vert'libéral concernant la dépose des sacs à ordures hors jours de ramassage.
- 13) Informations du Conseil communal.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande le vote de l'ordre du jour tel qu'amendé.

L'ordre du jour, tel qu'amendé, est accepté par 23 voix et 8 abstentions.

* * * * *

1) ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL GENERAL DU 26 SEPTEMBRE 2019 ET DU 7 NOVEMBRE 2019

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande le vote sur le procès-verbal du 26 septembre 2019.

Ce dernier est accepté par 31 voix à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande le vote sur le procès-verbal du 7 novembre 2019.

Ce dernier est accepté par 31 voix à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice.

2) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'URBANISME, EN REMPLACEMENT DE MADAME FRANÇOISE FERRARI (PLR), DEMISSIONNAIRE

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Monsieur Pierre-Henri Barrelet.

Sans autre proposition, Monsieur Pierre-Henri Barrelet (PLR) est élu tacitement membre de la commission d'urbanisme.

3) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES REGLEMENTS ET STATUTS, EN REMPLACEMENT DE MADAME FRANÇOISE FERRARI (PLR), DEMISSIONNAIRE

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Madame Christiane Hofer.

Sans autre proposition, Madame Christiane Hofer (PLR) est élue tacitement membre de la commission des règlements et statuts.

4) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS ET DES AGREGATIONS, EN REMPLACEMENT DE MADAME SOUÂD MÜLLER (PLR), DEMISSIONNAIRE

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Monsieur Roger Mühlethaler.

Sans autre proposition, Monsieur Roger Mühlethaler (PLR) est élu tacitement membre de la commission des naturalisations et des agrégations.

Madame Renate Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Je n'ai pas ces points sur l'ordre du jour que j'ai reçu.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lui répond que l'ordre du jour a été envoyé à tous les membres, daté du 25 novembre 2019.

5) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION SPORTS, CULTURE ET LOISIRS, EN REMPLACEMENT DE MADAME SOUÂD MÜLLER (PLR), DEMISSIONNAIRE

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Madame Marie-Claire Zimmerli.

Sans autre proposition, Madame Marie-Claire Zimmerli (PLR) est élue tacitement membre de la commission sports, culture et loisirs.

6) NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CANEP, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR THIERRY MÜLLER (PLR), DEMISSIONNAIRE

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Monsieur Michel Olivier Schurch.

Sans autre proposition, Monsieur Michel Olivier Schurch (PLR) est élu tacitement membre du Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de CANEP, en remplacement de Monsieur Thierry Müller.

7) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A LA PERCEPTION DE L'IMPOT FONCIER

Madame Evelyne Rouvinez, au nom de la commission financière, signale que cette dernière s'est réunie le 5 décembre dernier. Y siégeaient son président, huit commissaires, quatre conseillers communaux et deux personnes de l'administration communale.

Il est à noter que la somme correspondant à cet impôt est déjà inscrite dans le budget, que cela ne concerne que les personnes physiques ayant un objet de rendement et que c'est important, afin d'offrir un petit dégageant financier à la commune de Peseux qui ne fait que s'aligner sur ce qui se fait ailleurs.

Le rapport est accepté à la majorité.

Monsieur Roger Mühlethaler, au nom du groupe PLR, signale que son groupe s'est réuni le 2 décembre afin d'étudier attentivement ce rapport.

La taxe foncière est déjà en vigueur dans notre commune pour tous les immeubles de rendement des personnes morales.

Le canton de Neuchâtel autorise les communes à prélever également un impôt foncier pour tous les immeubles de rendement des personnes physiques dès le 01.01.2020 et ceci calculé sur la valeur de l'estimation cadastrale qui est déterminée par le service des Contributions.

Cela pour compenser les pertes que les communes auront à subir suite à la mise en place par le Grand Conseil de la réforme de la fiscalité cantonale qui entrera en vigueur au 01.01.2020 également. Les changements importants seront la révision du barème d'imposition pour les personnes physiques avec une baisse du barème d'imposition pour tous les niveaux de revenus. Une baisse supplémentaire pour les couples mariés et les familles monoparentales dont le taux de splitting passera de 55 à 52%. Il y aura également une baisse du taux d'imposition de la valeur locative pour les propriétaires de PPE ou villas ; le taux passera de 4,5% à 3.5% pour les premiers CHF 500'000 et à 3.3% sur les CHF 500'000 suivants.

Concernant les personnes morales, il y aura une baisse du taux d'imposition cantonal et communal de 10% à 7,2%, ce qui équivaut à un taux net aux trois niveaux institutionnels de 13,6% (contre 15,6% actuellement) ainsi que l'abandon des statuts d'imposition privilégiés.

C'est pour cette raison que nous devons introduire cette taxe foncière de 1,6%, même si elle est facultative pour les communes neuchâteloises. Neuchâtel et Corcelles-Cormondrèche vont également l'introduire au même taux que nous.

Le rapport et l'arrêté seront donc acceptés à la majorité des membres PLR à l'exclusion de quelques membres qui sont opposés à toute nouvelle taxe.

Madame Mireille Tissot-Daguet, au nom du groupe PVL, donne lecture de son rapport.

Le groupe Vert'libéral a pris connaissance du rapport et de l'arrêté concernant l'impôt foncier. Il n'est pas rare que nous saluions la clarté et la précision des rapports, mais ici, le rapport ne permet pas de comprendre clairement les enjeux de ce nouvel impôt foncier. Deux aspects n'apparaissent pas clairement.

Premièrement, le budget, proposé ce soir, comporte déjà l'élargissement de l'impôt foncier à tous les propriétaires, avant même que le Conseil général se soit décidé sur le fait d'enlever cet impôt foncier aux personnes morales ou de l'étendre aux personnes physiques. Deuxièmement, il est peu clair que cet impôt foncier doit être discuté dans toutes les communes du canton en cette fin d'année. En effet, suite à l'acceptation de la réforme fiscale en début d'année par le Grand Conseil, les communes doivent se mettre aux normes en étendant ou en enlevant cet impôt foncier. Dans le rapport, il semble que nous sommes la seule commune à ne pas avoir encore fait cette démarche. Avec les Conseils généraux des différentes communes qui ont déjà eu lieu, nous pouvons remarquer que la tendance est à étendre cet impôt plutôt qu'à l'enlever.

Après une longue discussion au sein du groupe et en regard du budget et des amendements de la commission financière, le groupe Vert'libéral acceptera à l'unanimité le rapport et son arrêté.

Madame Elisabeth Moser, au nom du groupe EAG, signale que, lors de sa séance du 2 décembre dernier, son groupe a pris position quant à l'objet du rapport susmentionné. Après s'être assurés que cet impôt ne touchait pas les propriétaires qui habitent personnellement leur bien, les membres présents ont décidé d'accepter ce rapport et son arrêté.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend note de l'intervention du groupe Vert'libéral et demande une précision quant à la non clarté relevée dans ce rapport.

Madame Mireille Tissot-Daguet, au nom du groupe PVL, précise qu'il s'agissait d'une liste avec un taux d'imposition pour les personnes morales, mais qu'il n'était pas encore étendu aux personnes physiques. Cela n'était pas clair qu'il s'agissait du taux en vigueur pour les personnes morales et que les communes devaient encore décider de l'étendre aux personnes physiques.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, reprend.

Dans le budget, les communes concernées, quasiment la totalité des communes neuchâteloises, ont introduit ce rapport en même temps que leur budget.

Ce rapport est en fait imposé avec le budget 2020.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 30 voix et 1 abstention.

L'arrêté est accepté par 30 voix et 1 abstention.

8) **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL
RELATIF A LA REGLEMENTATION LIEE AU PLAN DE
STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Yves Moosmann, au nom de la commission de mobilité, signale que cette dernière s'est réunie le jeudi 5 décembre 2019.

Seul l'arrêté à destination du Conseil général a été discuté et soumis à approbation de la commission. Après explications complémentaires du Conseil communal rappelant entre autres que l'arrêté est un quasi copié-collé de celui de Neuchâtel, l'arrêté est accepté par six voix et une abstention.

Madame Evelyne Rouvinez, au nom de la commission financière, rappelle que cette dernière a siégé le 5 décembre dernier en présence, en plus des personnes précédemment citées, de trois personnes du Service technique.

Une discussion est entamée, une fois encore, autour du prix des macarons. Quelles seraient les conséquences financières au niveau de la commune si Peseux prenait la décision d'aligner le prix du macaron sur celui de la Ville de Neuchâtel ? La réponse a été que ce serait une perte financière importante pour la commune car le prix de revient de ce macaron serait de CHF 185.00 environ et il faudrait y rajouter un coût financier non négligeable afin de reparamétrer tout ce qui a été fait auprès du SCAN pour la réalisation de ce plan de stationnement. Il semblerait donc que ce ne soit pas la chose à faire.

La commission financière a donc accepté le rapport et l'arrêté à la majorité.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, prend la parole.

Nous pourrions être surpris que les subiéreuses et subiéreux devront payer plus cher leur macaron que leurs voisins neuchâtelois pendant l'année 2020. Mais, ce n'est pas le cas et ceci pour deux raisons.

La première raison est que le Conseil communal a pris l'initiative de discuter avec son voisin, Neuchâtel, sur sa politique future et actuelle en matière de macarons de zone bleue. Ceci permettra d'avoir les mêmes tarifs lors de la fusion dans un peu plus d'une année. La deuxième raison est que nous ne pouvons pas introduire un nouveau système pour changer le prix une année après son entrée en vigueur. Comme tout projet se mettant en place, il faut une certaine stabilité durant les premières années pour que tout le monde puisse s'y retrouver.

Pour ces raisons et comme nous avons soutenu unanimement le projet du plan de stationnement, le groupe Vert'libéral acceptera cette nouvelle augmentation.

Madame Marlyse Schaer, au nom du groupe EAG, indique que ce dernier s'est réuni le 2 décembre dernier.

De fait, les principes de ce règlement avaient déjà été soumis au Conseil général en juin 2019, à la nuance du nombre de numéros de plaques pour des particuliers (4 en l'occurrence) pour un même macaron. Il s'agit donc essentiellement d'une adoption formelle des mesures préconisées fixant le cadre d'application.

Dans le cadre de ses réflexions, les membres du groupe ont soulevé la problématique des véhicules d'entreprise regroupés au même endroit au préjudice d'autres usagers et demandent au Conseil communal s'il est prévu d'obliger les entreprises à éviter la concentration des véhicules sur un même périmètre et d'étaler leur stationnement, ou tout au moins de les y inciter par des mesures adaptées.

Les membres se sont également souciés de la possibilité de dérogations aux taxes pour les médecins et personnel soignant à domicile. La question a été posée au Conseil communal lors de la séance avec la commission de mobilité du jeudi 5 décembre. Une réponse rassurante a été dispensée dans le sens que c'est le bon sens qui prévaudra et que l'approche, eu égard aux médecins et urgences, a été calquée sur celle des autres communes.

Certains membres d'EAG interviendront au cours de la discussion.

Le groupe EAG votera rapport et arrêté dans sa grande majorité.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, signale que son groupe s'est réuni le lundi 2 décembre afin d'étudier attentivement ce rapport.

Il a été relevé que, lors de la récente présentation du projet à la population, il y a eu beaucoup d'interrogations et de signes de mécontentement de la part des citoyens.

Par conséquent, lors de la discussion de ce nouveau rapport, le groupe PLR s'est posé beaucoup de questions et le débat a été relativement nourri.

Les principaux points discutés ont notamment porté sur les tarifs très différents que Peseux envisage en comparaison à ceux actuellement appliqués par la commune voisine et également sur la planification de l'entrée en vigueur de ce dossier quelques mois avant l'entrée en force de la fusion.

Même si le groupe PLR a accepté ce dossier à l'unanimité au mois de juin dernier, et qu'il a le mérite de solutionner un problème qui devient de plus en plus difficile à gérer sur notre territoire, le contexte a changé depuis que la décision du Tribunal fédéral est tombée.

Par conséquent, le groupe PLR, toujours opposé aux différentes taxes et même s'il est de notre devoir d'aller de l'avant avec les dossiers, se demande s'il n'est pas temps d'offrir quelque chose à la population, soit en accordant quelques mois de répit avant l'entrée en force de ce projet, soit en alignant les tarifs sur ce qui se fait actuellement dans la commune voisine.

Le dossier étant prêt techniquement à entrer en force, le travail fait jusqu'à ce jour n'est pas perdu et notre Conseil communal a fait ce qu'il devait sans refiler la patate chaude aux futures autorités si le dossier venait à être reporté.

Par conséquent, le mot d'ordre du PLR étant « Libre et Responsable », la liberté de vote est laissée aux membres de notre groupe.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, prend la parole et remercie pour l'entrée en matière sur cet arrêté.

Le 27 juin dernier, votre Autorité a voté à l'unanimité ce rapport de CHF 255'000.00 concernant la mise en place des macarons.

Aujourd'hui, il s'agit de terminer le dossier et il vous est soumis un arrêté concernant la planification de ces macarons. Ceci est en fait une simple formalité de ce qui a été voté en juin dernier.

La mise en œuvre de macarons dans la commune de Peseux a pour but de diminuer le nombre des usagers de longue durée et les pendulaires pour ainsi pouvoir optimiser l'utilisation du domaine public en accroissant le taux de rotation des véhicules.

Suite à la séance du 23 octobre dernier à la salle des spectacles, le Conseil communal a décidé, pour le confort des habitants, d'introduire la possibilité de mettre quatre numéros de plaques sur un même macaron, pour autant que les conditions soient respectées.

De plus, il y aura la possibilité d'acheter des cartes de stationnement pour la demi-journée au prix de CHF 5.00.

En page 3 du présent arrêté, art. 7 al. 3, se trouve une « coquille ». Il s'agit en fait de « (...) variant en fonction des catégories d'usagers du stationnement, (...) » et non du « stationnent ».

Le Conseil communal estime qu'il est très important de mettre en œuvre ces macarons. Nos agents de la Sécurité publique, soit une police de proximité, connaissent parfaitement les quartiers et les habitants de notre village pour pouvoir mettre en place ce projet en toute connaissance de cause.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, intervient.

Je précise pour le rapporteur du groupe PLR qu'il ne s'agit pas d'un nouveau rapport. Il s'agit d'un arrêté à voter ce soir.

Nous ne modifions donc pas le rapport. Ce dernier a été voté tel que présenté au mois de juin dernier.

Pour l'entrée en force de ce règlement sur le stationnement, sachez que nous travaillons sur ce dossier depuis deux ans, avec la Ville de Neuchâtel et Corcelles-Cormondrèche, dans l'optique d'une harmonisation de ce stationnement sur le domaine public.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, précise un point.

La prise en considération n'est pas acquise. Je prie donc le Conseil général d'entrer en matière.

Monsieur Pierre Fahrni (PVL) prend la parole.

J'ai lu dans la presse, certainement tout comme vous, que l'entrée en vigueur de ce plan de stationnement est reportée de quelques mois. Je m'interroge sur la façon dont va être traitée la question des personnes souhaitant un abonnement à l'année.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, lui répond.

L'entrée en vigueur a été repoussée effectivement au printemps 2020. La météo n'est pas clémente en ce moment pour procéder au marquage.

De plus, si quelqu'un achète un macaron au 1^{er} mars pour une année, il sera valable jusqu'au 28 février de l'année suivante.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) a une question de compréhension par rapport à l'arrêté du Conseil communal (octroi des macarons).

Quand il est dit « quatre numéros de plaques par macaron », cela signifie-t-il bien que les voitures peuvent stationner à tour de rôle ? Et non pas faire stationner en même temps quatre voitures avec un seul macaron ?

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, lui répond.

Il s'agit bien effectivement d'un véhicule à la fois.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande le vote de la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 24 voix contre 1 voix et 6 abstentions.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, intervient.

Je constate qu'il n'y a pas de prise de parole souhaitée, ni d'amendement quant à l'arrêté. Je rappelle que vous avez le rapport du Conseil communal au Conseil général, puis deux arrêtés du Conseil communal. Nous votons ce soir sur l'arrêté du Conseil général sans amendement.

L'arrêté est accepté par 24 voix contre 1 voix et 6 abstentions.

Madame Nicole Mühlethaler, au nom du Conseil communal, remercie pour l'adoption de l'arrêté.

9) **BUDGET 2020**

Madame Evelyne Rouvinez, au nom de la commission financière, signale que cette dernière s'est retrouvée le jeudi 5 décembre.

Les commissaires ont feuilleté le budget, rubrique par rubrique. En sont ressortis des points importants, tels que :

Page 16, Animation de jeunesse, compte 36140.04, subvention Jeunesse de la Côte

Il y a eu une proposition d'augmenter cette subvention afin que cette structure puisse engager des stagiaires. Si cela devait se faire, c'est à la structure de faire la demande de subvention supplémentaire à l'aide de son budget de fonctionnement.

Page 17, compte 31200.30, Subvention Abt TN « onde verte » pour PC AVS-AI

Il a été fait une proposition d'amendement pour étendre cet abonnement, sur la base de ce que fait actuellement la Ville de Neuchâtel.

Page 23, 72000, Traitement des eaux usées

Le chef des finances nous annonce qu'il faut apporter une correction. Ce compte doit être ramené à zéro car il se contrebalance avec le compte 45100, Prélèvements sur les financements spéciaux.

Il y a en fait pas mal de petites corrections qui sont à apporter à ce budget, des écritures devant être contrebalancées avec d'autres.

Puis, au compte 31300.10, Ramassage des déchets urbains, le Conseil communal propose un amendement pour faire passer ce compte de CHF 273'000.00 à CHF 290'000.00, ceci afin de combler les frais inhérents à cet exercice en raison de la collecte des déchets encombrants qui, chaque année, pèsent un peu plus les finances de notre commune.

Page 30, compte 91000, Impôts communaux généraux

Il est fait la proposition de baisser les impôts de deux points.

Page verte, annexe au budget 2020, 10.1 Investissements 2020, Complexe des Chapons

Une question a été posée par rapport au budget 2020 sur la dépense au niveau du Complexe des Chapons avec sa dérogation (CHF 250'000.00). Il a été répondu qu'il s'agit d'une projection selon le plan directeur sectoriel. Nous n'avons pas plus d'information, si ce n'est qu'il s'agit donc d'une projection et que cet argent sera agréablement utilisé.

Pages bleues, Fonds Fornachon

Lors de la commission du Fonds Fornachon, il a été émis le souhait que ce fonds ne reste que pour le quartier de Peseux, conformément aux souhaits du donateur. Les membres du Conseil communal qui étaient présents en donnant la garantie.

Suite à ces éclaircissements et aux réponses qui ont été données, la commission financière a accepté, à l'unanimité, le budget.

Cependant, les amendements qui ont été proposés et déposés ont, eux, suscité beaucoup de discussions, notamment un en particulier. Ils ont été discutés et votés sans que certains chiffres soient réellement connus et arrêtés.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, donne lecture de son rapport.

C'est un beau budget que nous avons étudié le 2 décembre dernier.

Les investissements prévus, notamment les projets de panneaux photovoltaïques ou l'éclairage public, ainsi que la révision du plan d'aménagement local et l'aménagement du centre du village sont indispensables et nous sommes heureux de les voir figurer dans ce budget.

Nous constatons avec plaisir, en page 19, une nette baisse des coûts d'énergie grâce aux nouveaux lampadaires.

Avec également le crédit cadre que nous allons voter, je l'espère, pour la traversée du village, Peseux montre son dynamisme en investissant ainsi pour le futur.

Le déficit de CHF 432'000.00 n'est pas alarmant.

Ensemble à Gauche a appris, lors de la séance d'information donnée à l'intention des Conseillers généraux des quatre communes fusionnées, que la question des employés communaux était suivie avec attention et qu'un accompagnement était mis en place.

Le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il en est des employés de la Commune de Peseux, plus spécifiquement, dans ces circonstances particulières ?

Il n'est pas rare, dans de telles circonstances, que l'on rencontre des problèmes de stress, d'épuisement professionnel.

Nous voyons qu'un audit général pour chaque employé figure au budget.

D'autres mesures particulières ont-elles été mises en place ? La médecine du travail est-elle partie prenante ?

Dans la partie chiffrée, quelques questions :

Page 2, point 02200.31020.05

Il est mentionné une journée citoyenne participative. Le Conseil communal a-t-il déjà élaboré un projet pour la tenue de cette assemblée ?

Page 11, point 36120.06, Théâtre

Le montant baisse, ce qui montre que les coûts sont de plus en plus maîtrisés.

Page 29, point 31200.05

Une grosse différence concernant le bois de chauffage. Il semble que la chaudière à bois soit en fin de vie.

Quel avenir pour le chauffage à bois à Peseux ?

En conclusion, ce sera le dernier budget que nous voterons pour la seule commune de Peseux. Ensemble à Gauche l'acceptera en principe à l'unanimité.

Quelques personnes interviendront dans l'examen des comptes chiffrés pour poser des questions.

Nos remerciements vont à toutes celles et tous ceux qui ont participé à son élaboration.

Bien entendu, nous nous réservons les remarques qui suivront ensuite dans la discussion du budget.

Monsieur Patrick Auderset, au nom du groupe PLR, signale que son groupe s'est réuni le 2 décembre afin d'étudier attentivement ce qui devrait être notre dernier budget.

Je profite d'avoir la parole pour remercier le Conseil communal pour la présentation de ce budget, ainsi que tout le personnel de notre commune pour toutes les tâches accomplies en 2019 et à venir en 2020.

Concernant le budget, nous constatons que la réserve concernant les déchets ménagers est négative, cela s'explique par le fait du ramassage des déchets encombrants. Effectivement, nous avons décidé d'ajouter un service à la population sans augmenter la taxe.

Nous constatons une augmentation des vacations du Conseil communal, de CHF 25.00 à CHF 35.00, au vu de la charge de travail qui les attendra pour 2020. Cette augmentation semble tout à fait raisonnable.

Nous constatons qu'il y a toujours un problème avec le CÀD (chauffage à distance) qui fonctionne au gaz en lieu et place du bois. Les coûts n'étant pas les mêmes, nous nous demandons quelle solution est apportée pour les bénéficiaires de celui-ci.

Notre groupe s'inquiète fortement concernant le Fonds Fornachon. Que va-t-il devenir au 1^{er} janvier 2021 ?

Nous souhaitons remercier le Conseil communal et ses services concernés pour la clarté et les très nombreuses explications ajoutées. Même si la lecture du budget avec le système MCH2 reste complexe, nous parvenons à nous y retrouver, grâce à ces nombreux compléments notamment.

Nous resterons attentifs aux dépenses et demandes de crédit en 2020. Le groupe Libéral-Radical accepte ce budget et vous invite à en faire autant.

Madame Mireille Tissot-Daquette, au nom du groupe PVL, prend la parole.

C'est avec une grande attention que le groupe Vert'libéral a pris connaissance de ce budget historique pour la Commune de Peseux. En effet, ce sera le dernier budget de la Commune. Il est difficile de ne pas avoir envie de faire un geste politique pour ce dernier budget subiéreux. Pour cette raison, le groupe Vert'libéral propose de mettre le subventionnement des abonnements aux transports publics au même niveau que celui de Neuchâtel et ceci une année avant la fusion. Ce geste s'inscrit dans la volonté politique de la Commune d'améliorer la circulation traversant notre village. Il est important pour notre groupe d'inciter les subiéreuses et subiéreux à se déplacer en transports publics, que ce soit en bus ou en train.

Cette démarche péjorera le budget 2020, qui est déjà déficitaire, mais nous avons été peut-être mal habitués par la Commune d'avoir des comptes excédentaires même lorsque le budget annonçait des chiffres rouges.

Le groupe PLR a des envies de baisser les impôts de 7 points pour devancer les conséquences de la fusion. Le groupe Vert'libéral est contre cette proposition qui ne donne en aucun cas un signal positif avec le budget déficitaire annoncé. Cependant, notre groupe est prêt à faire un pas dans cette direction et à réduire le coefficient d'impôt d'au maximum 2 points et seulement si le budget ne dépasse pas la barre symbolique de 1 million de francs de déficit.

En résumé, nous soutiendrons les amendements de la commission financière.

Concernant l'amendement de notre groupe, il s'agit d'augmenter le montant de subventionnement de la Jeunesse de La Côte de CHF 10'000.00. Nous avons entendu dire que la Jeunesse de La Côte avait fait une demande écrite à la Commune pour augmenter sa subvention de CHF 15'000.00, lui permettant ainsi de payer un stagiaire. Nous ne savons pas pour quelles raisons le Conseil communal n'a pas répondu à cette requête. Nous le remercions d'avance de nous éclairer sur ce point.

Avec cet amendement, notre groupe aimerait mettre en avant le travail réalisé par la Jeunesse de La Côte qui permet aux jeunes n'ayant pas les moyens de faire des activités extra-scolaires, ou dont les parents travaillent tard, d'avoir un endroit où aller et se retrouver autour de différentes activités. A nos yeux, son travail est important pour notre commune et nous trouvons important de la soutenir si elle en a besoin.

Le groupe Vert'libéral salue les investissements proposés par le Conseil communal mais nous en discuterons plus tard, au prochain point.

Pour les questions ou remarques liées à des points précis du budget, les membres de notre groupe les poseront lors de la lecture de celui-ci.

En résumé, si le budget amendé n'excède pas le million de francs de déficit et si les amendements sont acceptés, le groupe Vert'libéral acceptera unanimement le budget 2020 de la Commune de Peseux.

Monsieur Roger Mühlethaler, au nom du Fonds Fornachon, signale que, lors de sa séance du 5 décembre, les cinq sages ont approuvé à l'unanimité le budget 2020 tel que présenté.

Ils demandent par ailleurs au Conseil communal de bien vouloir analyser la possibilité de créer au plus vite, avec l'aide d'un notaire, une fondation avec ce Fonds Fornachon comme cela est prévu dans la convention de fusion.

Ce fonds devrait être détaché du patrimoine communal et devenir une fondation indépendante.

Il est effectivement mentionné à l'article 20 alinéa 2 (page 63) dans la convention de fusion, au chapitre 4, TRANSFERT DES BIENS ET DES ENGAGEMENTS, Transfert des biens des communes :

« Le Fonds Fornachon, à Peseux, est un fonds de tiers dont l'utilisation devra demeurer conforme aux conditions posées par le legs. »

Il est aussi cité dans le Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui du projet de convention de fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin, du 6 janvier 2016, page 36, chapitre 4, Transfert des biens et des engagements, concernant l'article 20 :

« L'alinéa 2 prévoit une réserve en faveur du « Fonds Fornachon » qui est un fonds, actuellement géré par la Commune de Peseux suite à un legs de M. Fornachon. Afin de respecter les conditions du legs, la gestion de ce patrimoine devra rester distincte du patrimoine communal en tant que fonds de tiers affecté uniquement à des tâches exécutées sur le territoire de l'ancienne commune de Peseux. Il sera très probablement constituée une fondation reprenant la gestion du capital légué ainsi que la réalisation des buts voulus par M. Fornachon. »

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas l'historique de cette fondation, je vous le rappelle, comme l'avait récemment relaté M. Vuillemin dans ARCIInfo :

Adolphe Fornachon, dont l'héritage a permis la création du fonds en 1894, avait en effet exclu la commune de Neuchâtel de sa succession pour lui préférer celle de Peseux.

Petit retour de 125 ans en arrière. Adolphe Fornachon décède le 12 février 1894. Ce personnage original, ancien greffier au Tribunal de Neuchâtel, laisse une fortune imposante mais n'a aucune famille proche.

Dans un premier temps, en 1887, il rédige un testament dans lequel il lègue l'essentiel de sa fortune à la Ville de Neuchâtel pour qu'elle réalise un endiguement du Seyon. Mais il doit constater quelques années plus tard que les autorités ne suivent pas les conditions très précises qu'il avait définies.

En 1891, il rédige alors un « codicille renversant », où il juge les édiles de la Ville « aussi bornés, naïfs et entêtés les uns que les autres ».

Il déshérite donc la Ville de Neuchâtel (« qu'irait faire mon petit pécule dans ce gouffre ridicule ») au profit de sa commune d'origine de Peseux, en vue de veiller à « l'embellissement du village et à l'entretien de ses rues et voies de communication ».

D'un montant initial de CHF 600'000.00 francs, le fonds dispose aujourd'hui d'une fortune non négligeable puisqu'elle se montait au 31 décembre 2017 à près de 1,7 millions de francs. Adolphe Fornachon avait par ailleurs précisé que sa succession devait être « gérée distinctement et toujours sur préavis d'une commission composée de cinq citoyens sérieux et compétents, âgés chacun d'au moins quarante ans ». Il s'agit d'une commission nommée par le Conseil communal.

Cette commission, qui siège à plusieurs reprises par année, a donc demandé lors de ses dernières rencontres de cette année la création d'une fondation dont ses sages sont partants pour une gestion indépendante.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, précise que les débats se dérouleront comme d'habitude, soit d'abord un débat général, puis un débat de détail.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, répond au groupe Ensemble à Gauche, concernant la subvention du théâtre.

Du fait de la nouvelle péréquation financière cantonale verticale, il y a eu une répartition de 13 millions de francs entre les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. La part attribuée à la Ville de Neuchâtel est de 6 millions de francs, dont 25 % dévolus à Sports et Culture, soit CHF 1'500'000.00.

Pour les trois syndicats, soit le Théâtre, les Patinoires et l'Anneau d'athlétisme, la somme est répartie. Il s'agit pour le Théâtre de CHF 853'000.00.

Cette subvention permet ainsi de baisser la contribution des communes de CHF 426'000.00. Pour le reste, elle permet de baisser les tarifs des billetteries et de la location des salles du théâtre.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Avant d'entamer le débat de détail et pour clore le débat d'entrée en matière, je voudrais revenir sur quelques chiffres.

Le budget que nous propose le Conseil communal boucle sur un déficit de CHF 431'000.00. Ce déficit va encore être aggravé par les amendements que nous allons accepter tout à l'heure et, à ce déficit, la commission financière, ou du moins sa majorité, voudrait rajouter une somme de CHF 340'000.00, ce qui effectivement amènerait le déficit autour du million de francs.

Nous pourrions vivre avec ce déficit, dans une année normale, mais nous ne sommes pas dans une année normale et, précisément ce soir, le Conseil communal nous demande de voter le plus gros crédit d'investissement de l'histoire de la commune de Peseux : 17, 5 millions de francs !

Sachant que cet investissement sera payé essentiellement, pour une très grande part, par la nouvelle commune fusionnée, autrement dit par les contribuables de Neuchâtel, de Valangin et de Corcelles-Cormondrèche, je trouve quant à moi absolument indécent de proposer une baisse d'impôt. Cela revient à brader les bijoux de famille, à liquider notre fortune avant la fusion et à laisser les autres payer les dettes que nous allons contracter ce soir. Cela relève de l'indécence et je vous invite à refuser cette proposition de la commission financière.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, intervient.

Je ne vais pas répondre concernant cette proposition d'amendement. Il y aura des discussions plus tard.

Je vous invite à consulter la page blanche, Classification fonctionnelle (résumé). Vous pouvez constater, entre les comptes 2018 et le budget 2020, les augmentations des charges par le canton. Vous trouvez, par exemple, au chapitre 5. Sécurité sociale, comptes 2018, un montant de CHF 4'281'346.63 et pour le budget 2020, c'est un montant de CHF 4'743'876.00.

Ce sont des chiffres que nous recevons du canton. Ce sont donc des charges qui augmentent pour la Commune.

De même, pour le chapitre 3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises, c'est un montant de CHF 834'023.52 aux comptes 2018, et pour le budget 2020, nous avons un montant de CHF 977'495.00.

Il est vrai que, durant ces 10 dernières années, nous avons toujours affiché un budget négatif. Ce n'était pas par envie d'être négatif, mais avec les chiffres transférés de l'Etat, la maîtrise est difficile.

Les revenus fiscaux sont la seule marge pour la commune.

Nous avons maintenant un déficit budgété de CHF 431'810.00. Avec les discussions qui vont suivre, si vous acceptez un coût, il ne faudra pas arriver à CHF 1'000'000.00 de déficit. Cela devient alors difficile d'équilibrer un budget.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole.

Bien que ce ne soit pas dans mon dicastère, il ne faut pas oublier que ce crédit de 17 millions de francs est un gros budget et qu'il s'agit d'un crédit cadre.

Les travaux prévus ne vont pas être faits en une fois en une année. Nous aurions pu saucissonner le rapport. C'est donc 17 millions de francs dans une année que la Commune de Peseux va investir, et ensuite la nouvelle commune fusionnée.

Ce crédit cadre sera échelonné sur 3, 4, 5 ans.

En saucissonnant ce rapport, vous auriez un crédit tout à fait normal chaque année.

Monsieur Alain Sommer (PLR) intervient.

Je suis un peu surpris par ce que j'entends. En effet, il me semble que la fusion a été passablement vendue sur une baisse de coefficient fiscal conséquente de 72 à 65. Ce soir ces 2 points semblent choquer.

Les citoyens des quartiers de Peseux vont aussi assumer le financement d'investissements faits par les communes voisines l'année prochaine. J'apporte une précision, et Monsieur Rossi l'a soulevé, il s'agit d'un crédit cadre qui va s'étaler sur plusieurs années, qui n'aura donc pas un coût direct sur l'exercice 2020.

C'est le deuxième plus gros crédit, et non pas le premier, puisqu'il y avait le collège des Coteaux qui représentait 20-22 millions de francs dans les années nonante.

Madame Patricia Sörensen (EAG) prend la parole.

Ensemble à Gauche nage dans un océan de perplexité. Il est vrai qu'avec la fusion, il y aura quelques points d'impôt en moins, mais à partir de 2021, pas 2020.

Le budget est déficitaire. Il est prévu quelques amendements qui vont l'aggraver. Les investissements pour les prochaines années sont pharaoniques, que ce soit les aménagements, que ce soit le centre de Peseux, les halles de gym.

Nous comprenons dès lors mal cette demande de baisse du coefficient fiscal. A notre avis, c'est un pied de nez aux trois autres communes fusionnées et c'est fort inélégant.

Madame Marlyse Schaer (EAG) ajoute un point.

J'ai l'impression qu'il s'agit d'une manœuvre électoraliste populiste, avec une espèce de volonté de montrer, soi-disant une baisse d'impôt, alors qu'elle est prévue après la fusion, puisque l'on sera calqué sur le coefficient le plus bas des trois autres communes, en l'occurrence la Ville de Neuchâtel.

Je trouve ainsi qu'il est très mal venu et indécent, par rapport aux autres communes, de présenter un projet pareil.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) complète.

La Ville de Neuchâtel a adopté son budget lundi soir. Le Conseil général n'a pas réduit le coefficient fiscal pour autant et, à ma connaissance, ni Corcelles-Cormondrèche, ni Valangin ne prévoient de réduire leur coefficient fiscal à une année de la fusion.

Pour ce qui est du crédit cadre, j'ai compris que tout ne serait pas investi en 2020, mais c'est précisément ce qui est intéressant. Ce sera la nouvelle commune qui va devoir payer ces investissements et je me sens ainsi mal à l'aise de réduire la fiscalité à Peseux dans l'année de souveraineté qui nous reste.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, prend la parole.

Puisqu'il n'y a plus de discussion, je clos le débat d'entrée en matière. Etant donné les trois rapports des groupes, je considère que la prise en considération est acquise.

Dès lors, nous passons à l'examen du budget 2020, page par page :

- Rapport du Conseil communal, pages blanches 1 à 6
- Arrêté, pages blanches 1 et 2
- Compte de résultat, 1 page blanche
- Classification fonctionnelle (résumé), 1 page blanche
- Classification par nature, 3 pages bleues
- Plan comptable, 2 pages jaunes
- Compte de fonctionnement du budget 2020 de l'Administration communale de Peseux (classification fonctionnelle)

0. Administration générale, pages 1 à 4

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

J'aimerais, également au nom du groupe EAG, remercier le personnel communal pour son engagement dans un moment qui n'est pas facile pour lui, puisqu'il a été longtemps dans l'incertitude quant à son avenir suite à la fusion, puisque certains ont jugé bon de faire recours. Maintenant la fusion est consacrée.

Le personnel de l'administration est soumis à un stress car il ne sait pas quel sera son exact emploi dans une année.

Je demande au Conseil communal s'il peut nous renseigner sur l'état de santé général du personnel de la Commune. Il semblerait que plusieurs burn out aient été enregistrés. Je voudrais aussi que le Conseil communal nous donne le taux de rotation du personnel pour savoir s'il est dans la norme ou s'il y a beaucoup d'employés communaux qui nous quittent à cause d'un stress qui pourrait être supérieur à celui qu'il pourrait y avoir dans une autre commune.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, lui répond.

En effet, la situation est loin d'être facile pour nous tous.

Concernant l'évocation des burn out, une personne, à ce sujet, nous a donné son congé. Toutefois, ce burn out n'était pas lié au stress dû à la fusion, mais par rapport à une histoire ancienne qui datait déjà depuis de nombreuses années.

Nous déplorons en ce moment une longue absence.

Nous avons senti l'anxiété de nos collaborateurs qui ne savent pas quelle sera leur place de travail.

Maintenant, avec la décision du Tribunal fédéral, nous avons anticipé et mis en place un encadrement avec une société externe qui, je le précise, n'est pas un audit. Il s'agit d'interviews. Nos collaboratrices et collaborateurs sont dès lors interviewés pour savoir et comprendre comment ils se sentent aujourd'hui et comment ils appréhendent le futur. Ce sont des spécialistes (psychologues, RH) qui sont formés dans ce secteur.

Nous avons mis en place ce travail avec les groupes et une partie de nos collaborateurs va participer activement à la construction de cette nouvelle commune.

J'espère ainsi que nous pourrons construire et avancer de manière positive.

De plus, nous avons aussi mis sur pied une plateforme qui permet de « voyager ». Ainsi, à l'interne, des personnes qui cherchent un emploi au sein des quatre communes peuvent déposer leur candidature. Par exemple, une personne de la Ville de Neuchâtel peut venir travailler à Peseux, ou inversement.

Je suis très confiant, mais il est clair que cela ne va pas être facile.

Nous avons toujours dit que ce sont les petites communes qui ont le plus à perdre mais, à mon avis, la Ville de Neuchâtel, avec 1'200 employés, a plus de questions à se poser.

1. Ordre et Sécurité publique, pages 5 et 6

Madame Sylviane Sauser (EAG) prend la parole.

Concernant la présence de nos agents de sécurité, serait-il possible de les voir plus souvent aux alentours du collège des Coteaux ? Récemment il y a eu une bagarre avec l'intervention de la police et visiblement, les vendredis, il y a pas mal de bagarres.

En augmentant leur présence, cela dissuaderait ce genre de comportement. Il semble qu'il y ait eu aussi une demande du collège des Coteaux dans ce sens et il n'y a pas eu de réponse.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

Notre directeur de la police n'est pas présent ce soir. Néanmoins, nous sommes au courant qu'il y a des problèmes importants à quelques points chauds dans le village. Nous avons mis en route une surveillance accrue et demandé à la police cantonale d'être présente régulièrement aux points névralgiques.

Nous allons suivre cette démarche.

2. Formation, pages 7 à 10

Madame Marlyse Schaer (EAG) prend la parole, concernant le compte 30000.05, page 7.

A ma connaissance, le CESI (Conseil d'Etablissement Scolaire Intercommunal) n'existe plus et je m'en étonne. S'agit-il d'une erreur ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, lui répond.

Effectivement, le CESI aujourd'hui n'existe plus. Il existe toujours néanmoins comme possibilité. C'est d'ailleurs tout à fait une opportunité d'appeler les personnes qui seraient aptes à se lancer, pas forcément d'ailleurs du domaine

politique. Il serait ainsi bienvenu qu'un Conseil se recrée et qu'il soit aussi composé de parents.

Nous avons donc préféré laisser ce libellé dans le budget, même si aujourd'hui effectivement il n'est pas prévu d'avoir des jetons de présence pour un CESI.

3. Culture, sports, loisirs et églises, pages 11 à 14

Monsieur Nicolas Forster (PVL) pose une question pour le compte 31051.03, page 14, Manifestations en forêt.

De quoi s'agit-il ?

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, lui répond.

Il y a environ 4 manifestations en forêt qui ont eu lieu cette année sur le sujet de l'homéopathie, des champignons et des oiseaux notamment.

Nous augmentons le budget car l'année prochaine il y aura l'inauguration du sentier didactique et il y aura à cette occasion une grande manifestation sur deux jours.

Madame Marlyse Schaer (EAG) rebondit au sujet du sentier didactique et cite le compte 31.400.02, Entretien pistes didactique et Vita, page 14.

A titre personnel, j'ai été étonnée d'apprendre, dans l'édition du Subiéreux, soit une information tout public, que le sentier didactique allait être réaménagé.

Je m'étonne qu'une information soit diffusée par un tout ménage avant d'être donnée au Conseil général.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, répond qu'il en avait déjà été discuté lors de la séance des comptes.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, ajoute un point.

Il me semble que cette information a été donnée lors d'une séance de Conseil général, dans les divers. Ma collègue avait annoncé que nous avons reçu le prix de CHF 5'000.00, dans le cadre de la promotion de la santé.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, rappelle l'amendement proposé par le Conseil communal, concernant la page 14, compte 36010 - 36360.00, Subvention organisations privées à but non lucratif.

Il en donne la lecture :

« La Paroisse catholique de La Côte a récemment informé la commune qu'elle a dû mettre en conformité l'électricité du bâtiment. Le montant des travaux s'est élevé à CHF 32'300.00. De ce fait, la Paroisse est récemment venue solliciter une participation. Le Conseil communal propose de verser une participation extraordinaire de CHF 11'000.00. »

En conclusion, le nouveau montant budgété pour ce compte serait donc de CHF 21'000.00.

Sans prise de parole, il soumet cet amendement au vote.

L'amendement du Conseil communal est accepté par 30 voix.

4. Santé, page 15

5. Sécurité sociale, pages 16 à 18

Monsieur Nicolas Forster (PVL) prend la parole concernant la page 16, compte 54510, 36360.05, Subventions Crèches hors Commune.

Comment est calculée l'augmentation de CHF 30'000.00 pour cette subvention ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond, en l'absence de Monsieur Poirier.

C'est l'Etat qui détermine le quota par les inscriptions. Puis il y a des demandes spécifiques au niveau des communes.

Monsieur Nicolas Forster (PVL) demande si c'est par un manque de place de crèches dans la commune que la subvention est augmentée.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, reprend.

Non ce n'est pas la raison. Vous pouvez avoir des habitants de Peseux qui mettent leurs enfants en crèche à Saint-Blaise, mais la commune doit quand même payer. A l'inverse un habitant de Neuchâtel qui vient travailler à Peseux peut inscrire son enfant à Peseux. C'est un pot commun.

C'est cette variation qui fait varier le budget d'une année à l'autre.

Actuellement, nous sommes à Peseux à un taux d'occupation de 95 %.

Monsieur Nicolas Forster (PVL) indique que des habitants de Peseux doivent inscrire leurs enfants hors de Peseux, parce que les crèches du village sont au complet.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, rappelle qu'il faut savoir si on parle de crèche ou de parascolaire.

Si je me souviens bien, pour les crèches, nous ne sommes pour l'instant pas au complet.

Monsieur Thierry Daenzer, Administrateur, donne une information.

Les gens peuvent mettre leurs enfants, pour le préscolaire, où ils le souhaitent, c'est-à-dire où ils travaillent.

Après, il y a des critères qui sont définis : les deux parents travaillent-ils à 100 % ou non ? Des ordres de priorité sont établis et les places sont attribuées en fonction.

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) prend la parole.

Nous avons déposé un amendement dont on a déjà discuté, concernant la page 16, compte 54440, 36140.04, Subvention Jeunesse de La Côte. Le montant budgété est pour l'instant fixé à CHF 85'000.00.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, en donne la lecture.

« La Jeunesse de La Côte manque de fonds pour payer des stagiaires permettant un meilleur encadrement des jeunes de notre commune. Une lettre est parvenue, peut-être un peu tardivement, à la commune pour demander une plus grande subvention. Le groupe Vert'libéral propose d'augmenter la subvention à la Jeunesse de La Côte à CHF 95'000.00 au lieu des CHF 85'000.00 prévus. Ce qui donnerait la possibilité à la Jeunesse de La Côte de continuer son travail dans les meilleures conditions. »

En conclusion, le nouveau montant budgété pour ce compte serait donc de CHF 95'000.00.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

La lettre n'a pas été lue dans sa totalité. Il manque la fin, concernant la distribution des bénéfiques.

La Jeunesse de La Côte est un élément extrêmement important. Nous sommes tous d'accord.

Nous ne parlons donc pas sur le fond, mais sur la forme. Cette lettre est arrivée avec cette distribution de bénéfiques et la Commune ne peut pas distribuer des bénéfiques.

J'ai téléphoné au président. Ce dernier s'est excusé auprès de la Commune car c'est une démarche qui ne correspondait pas sur la forme. Sachez aussi que ce n'est pas uniquement Peseux qui finance la Jeunesse de La Côte.

J'ai ainsi proposé au président que nous nous retrouvions autour d'une table, avec également la commune de Corcelles-Cormondrèche et la Jeunesse de La Côte pour que cette dernière puisse nous exposer son problème.

Sans cela, vous pouvez imaginer, par exemple, que L'Echo du Vignoble s'adresse à vous et vous déposez un amendement. Nous créons ainsi un précédent.

Politiquement, nous ne pouvons pas agir de cette manière. Nous ne sommes pas opposés à l'idée de donner un coup de main, mais il y a une procédure à respecter.

La Jeunesse de La Côte doit s'adresser aux deux communes, Corcelles-Cormondrèche et Peseux, et demander, non pas un amendement au budget, mais un entretien en exposant ses comptes et son budget, et en expliquant son projet d'engager des stagiaires en le motivant.

J'ajouterai que les stagiaires aujourd'hui ne sont pas payés et cela est interdit par la loi. Nous avons ainsi expliqué ceci à la Jeunesse de La Côte qui risque gros dans cette façon de faire avec ses stagiaires actuels. S'il y a un contrôle AVS, c'est rétroactif.

Madame Sylviane Sauser (EAG) réagit.

Je comprends très bien vos explications et abonde dans votre sens.

Mais si notre commune peut donner un montant de CHF 11'000.00 à la Paroisse catholique pour des frais d'électricité, j'espère qu'on pourra donner CHF 10'000.00 pour notre jeunesse.

Madame Mireille Tissot-Daguet (PVL) prend la parole.

Je remercie Monsieur Schneider pour sa réponse et cet éclaircissement.

Je comprends bien que les choses n'ont pas été faites dans les règles, qu'un budget de la Jeunesse de La Côte n'a pas été présenté et que, de ce fait, on ne peut pas accepter une augmentation.

Comme il nous est dit qu'une discussion interviendra entre les Conseils communaux et la Jeunesse de La Côte, le groupe Vert'libéral retire ainsi son amendement et espère qu'une solution sera trouvée au début de l'année prochaine.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond à Madame Sausser.

Nous avons reçu tout un dossier de la Paroisse catholique à l'appui de sa demande, suite à quoi ce montant lui a été alloué.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, prend la parole.

L'amendement du groupe Vert'libéral, Subvention Jeunesse de La Côte, est donc retiré.

Il y a également un amendement de la commission financière concernant la page 17, compte 57200, 31300.36, Subvention Abt TN pour jeunes.

« Afin de valoriser et promouvoir les transports publics, la commission financière demande d'augmenter ce poste de CHF 155'000.00 :

- *D'une part pour étendre la participation communale accordée aux jeunes de 20 à 25 ans (actuellement de 15 à 20 ans), afin que ces derniers puissent également obtenir des bons de réduction lors de l'achat d'un abonnement annuel.*
- *Et d'autre part d'étendre la participation communale aux adultes afin qu'ils puissent acquérir un abonnement annuel au tarif junior. »*

Le nouveau montant budgété pour ce compte serait donc de CHF 200'000.00.

Monsieur Roger Mühlethaler (PLR) intervient.

Pour que ce soit plus clair au niveau des comptes, je propose que la participation allouée pour les abonnements adultes soit inscrite dans une nouvelle rubrique à créer, Subvention Abt TN pour adultes. De cette manière, nous pourrions avoir une comparaison.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, propose de voter l'amendement tel que proposé, la demande précédente concernant un point comptable.

L'amendement de la commission financière est accepté par 30 voix.

6. Trafic, pages 19 à 21

7. Protection environnement et aménagement, pages 22 à 25

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, annonce un amendement du Conseil communal, page 23, compte 72000, Traitement des eaux usées.

« Il y a lieu d'apporter une correction à ce centre de charges qui est autoporteur et qui doit passer de CHF 70'000.00 à CHF 0.00.

Pour ce faire, il faut passer une écriture dans le compte « 72000 45100.00 Prélèvement sur les financements spéciaux » de CHF - 70'000.00. »

Le nouveau montant budgété pour ce compte serait donc de CHF - 75'793.00.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) pose une question.

Est-ce que ce chiffre a une incidence sur le résultat final du budget ?

Il lui est répondu par la négative.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de parole, fait voter cet amendement.

L'amendement du Conseil communal est accepté par 31 voix.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, annonce un deuxième amendement du Conseil communal, concernant la même page 23, compte 73010, 31300.10, Ramassage des déchets urbains.

Suite aux dernières informations reçues, ce poste, budgété à CHF 273'000.00, devrait atteindre le montant de CHF 290'000.00. »

De ce fait, le Conseil communal propose de l'augmenter de CHF 17'000.00.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole pour une explication.

Il y a eu en effet une mauvaise compréhension entre les services techniques et le Conseil communal. Le chef des Travaux publics avait déjà soustrait un ramassage des encombrants, car l'année prochaine il n'y en aura plus que deux et, de notre côté, nous avons aussi enlevé un ramassage. Il a donc été soustrait deux fois. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons cette augmentation de CHF 17'000.00 qui correspond plus ou moins, suivant le tonnage, à cette prestation.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) fait une remarque.

Je comprends mais je suis quand même un peu étonné, puisqu'il y avait déjà une augmentation, par rapport à 2019, de CHF 16'000.00.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, reprend.

Cela va coûter plus cher car, en 2018, le budget a été fortement dépassé. Nous n'avons jamais prévu les tonnages qui ont été ramassés. Il y a eu 53 tonnes lors de la dernière tournée !

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de parole, fait voter cet amendement.

L'amendement du Conseil communal est accepté par 29 voix et 2 abstentions.

8. Economie publique, pages 26 à 29

9. Finances et impôts, pages 30 à 32

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, annonce un amendement de la commission financière, page 30, compte 91000 40000.00, Impôts sur le revenu, PP - année fiscale.

« En contrepartie de l'introduction des macarons en 2020 qui induira une taxe supplémentaire pour les contribuables, la commission financière demande de diminuer ce poste de CHF 340'000.00 en appliquant une baisse d'impôts de 2 points pour les personnes physiques, dès le 1^{er} janvier de l'année prochaine. »

Le nouveau montant budgété pour ce compte serait donc de CHF 10'860'000.00.

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) prend la parole.

Suite aux diverses discussions qui ont déjà eu lieu pour l'entrée en matière du budget et la position du Conseil communal en défaveur de cette proposition d'amendement, le groupe Vert'libéral est divisé sur cette question.

Certes, les comptes étaient positifs les dernières années mais, pour l'année prochaine, les investissements seront plus conséquents. Nous l'espérons du moins, puisque cela sera traité au prochain point de l'ordre du jour.

Or, c'était justement les investissements qui n'étaient pas faits qui amélioreraient les comptes. Nous espérons que cette année ils le seront, ce qui permettra à la Commune de rattraper son retard par rapport aux investissements qui n'avaient pas été réalisés les années précédentes.

Nous comprenons bien que, puisque Peseux a mis de l'argent de côté, les subéreux mériteraient d'avoir ces 2 points d'impôt en moins avant la fusion.

Toutefois, nous pensons aussi que ce serait seulement un argument politique avant la fusion, alors que cela aurait pu être fait les années précédentes, lors de comptes excédentaires depuis plusieurs années.

Pour ces différentes raisons, le groupe Vert'libéral est assez divisé.

Madame Patricia Sörensen (EAG) intervient à son tour.

Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, le groupe Ensemble à Gauche votera contre cet abaissement de 2 points du coefficient fiscal pour les raisons évoquées précédemment.

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) ajoute un point.

L'année prochaine ne va pas être simple pour notre Exécutif, avec le grand déploiement des travaux préparatifs en vue de la fusion.

Des frais, que nous n'avons peut-être pas budgétés, pourraient survenir. Je n'aimerais pas ainsi que nous nous retrouvions en cours d'année à nous dire que si nous n'avions pas ponctionner notre budget de CHF 340'000.00, nous aurions peut-être pu faire « ça ». Je crains fort que cela se fasse au détriment de prestations indispensables au service de nos concitoyens.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) complète.

Je rappelle que si cet amendement est voté, je refuserai le budget et je refuserai le crédit qui suit, quand bien même je le regretterais, parce que c'est un bon rapport et ces travaux prévus sont nécessaires.

Monsieur Roger Mühlethaler (PLR) intervient.

Ces 5-6 dernières années, nous avons toujours eu des budgets déficitaires assez élevés, et nous avons eu ensuite à chaque fois des comptes bénéficiaires.

Osons faire ce pas pour nos concitoyennes et concitoyens qui ont fait des sacrifices depuis des années et qui n'ont jamais rien en retour. En plus de cela, nous venons de leur imposer les macarons qui coûtent plus cher que chez nos voisins.

En contrepartie, accordons-leur alors ces 2 points.

Madame Patricia Sörensen (EAG) prend la parole.

S'il est vrai que nous avons souvent eu des budgets déficitaires et des comptes excédentaires, c'était quand même par manque d'investissement. Or, cette année je doute qu'on n'investisse pas.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, rectifie.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette dernière remarque. Un investissement n'intervient pas dans un compte de fonctionnement. Le calcul que vous avez fait n'est pas correct.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) intervient.

Pourrions-nous avoir le chiffre exact du déficit avec les amendements votés ce soir ?

Monsieur Thierry Daenzer, Administrateur, donne cette information.

Nous arrivons à un résultat, en tenant compte des 2 points d'impôt en moins, de CHF 954'810.00.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de parole, fait passer au vote cet amendement de la commission financière.

L'amendement est refusé par 15 voix contre 13 voix et 3 abstentions.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, poursuit l'énumération du budget.

- Annexes, portant sur les informations supplémentaires au budget 2020
- Indicateurs financiers (taux d'endettement), 1 page blanche
- Indicateurs financiers harmonisés au niveau fédéral, 3 pages blanches
- Indicateurs financiers harmonisés MCH2 (RLFinEC), 1 page blanche
- Equilibre budgétaire, 1 page blanche
- Plan financier et des tâches 2020-2023, 1 page blanche
- Récapitulation des comptes d'investissements du Patrimoine administratif, 1 page verte
- Récapitulation des comptes d'investissements du Patrimoine financier, 1 page verte
- Investissements 2020, 1 page verte
- Situation de la dette consolidée, 1 page blanche
- Imputation d'intérêts, 1 page blanche
- Budget du Fonds Fornachon, 1 page bleue
- Centre de distribution du gaz - Rapport, 1 page verte

- Centre de distribution du gaz - Compte de résultats, 1 page verte
- Centre de distribution du gaz - Compte d'exploitation par classification fonctionnelle, 1 page verte
- Centre de distribution du gaz - Achat et revente de gaz, 1 page verte
- Centre de distribution du gaz - Tableau comparatif, 2 pages vertes

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) prend la parole.

On remarque que la consommation de gaz a augmenté dans la commune.

Ceci correspond-il à une augmentation des consommateurs ou est-ce dû au chauffage à distance qui ne fonctionne plus au bois mais au gaz ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

Dans la consommation de gaz, il y a une élaboration d'année en année, en fonction de la météo.

Le chauffage à distance n'intervient que peu. C'est donc plutôt une tendance de passer du chauffage au gaz, plutôt qu'au mazout.

Pour que l'Administration puisse ajuster certains montants figurant sur l'arrêté du budget, **Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, annonce une suspension de séance (21h00).

A 21h20, la séance reprend.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole concernant la page 23 du budget, compte 72000.

Le montant de CHF 70'000.00 du compte 72000 est affecté sur le compte 45100.00, Prélèvements sur les financements spéciaux.

Nous augmentons ainsi la part du revenu mais affectons la partie finance. C'est-à-dire qu'au bilan, nous aurons une diminution de ce compte.

Par exemple, si au bilan nous avons CHF 100'000.00, nous enlevons les CHF 70'000.00 et il y aura un nouveau montant au bilan de CHF 30'000.00.

Nous avons donc :

- | | | |
|-----------------------|-----|------------|
| • Déficit | CHF | 431'810.00 |
| • Subvention abo TN | CHF | 155'000.00 |
| • Paroisse catholique | CHF | 11'000.00 |
| • Déchets encombrants | CHF | 17'000.00 |

• Correction	-	CHF	70'000.00
Déficit corrigé de		CHF	544'810.00

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, donne lecture de l'arrêté amendé.

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2020, qui comprend :

a) Le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	31'008'450.00
Revenus d'exploitation	CHF	-28'397'798.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	2'610'652.00
Charges financières	CHF	304'897.00
Produits financiers	CHF	-1'817'341.00
Résultat provenant des financements (2)	CHF	-1'512'444.00
Résultat opérationnel (1 + 2)	CHF	1'098'208.00
Charges extraordinaires	CHF	3'000.00
Revenus extraordinaires	CHF	-556'398'00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-553'398.00
Résultat total, comptes de résultats (1 + 2 + 3)	CHF	544'810.00

b) Les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :

Dépenses	CHF	4'905'266.90
Recettes	CHF	0.00
Investissements nets	CHF	4'905'266.90

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait voter cet arrêté amendé.

L'arrêté amendé est accepté par 27 voix contre 2 voix et 2 abstentions.

**10) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL
RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT CADRE DE
CHF 17'540'000.00 POUR LA TRAVERSEE DE PESEUX**

Madame Sylviane Sausser, au nom de la commission technique, donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 5 décembre avec 8 membres présents et 1 excusé.

Tout d'abord une faute d'orthographe est relevée dans l'arrêté à la 4ème ligne du 3ème paragraphe : « part » avec « t » doit s'écrire « par » sans « t ».

Il est relevé par un membre que, lors d'une séance d'information, un projet global nous a été présenté qui comprenait le quartier des Deurres, des Tires et la Place de la Fontaine ; si nous acceptons ce rapport, est-ce que nous reviendrons sur les remarques faites lors de cette séance ?

Monsieur Schneider nous dit que des détails peuvent être encore amenés après l'acceptation de ce rapport mais cela vaut la peine que la commission technique fasse ses remarques.

Un souci partagé par de nombreux commissaires concerne les passages pour piétons. Etant donné le nombre important d'enfants traversant ce village, il s'agit de mettre des passages piétons aux endroits stratégiques. Dans notre dossier, il y a plusieurs versions d'aménagement ; selon Monsieur Veillard, les plans sont plus fiables que les photos montages annexées au rapport.

Il est remarqué par un commissaire qu'aucun passage pour piétons n'est prévu à l'ouest de la rue Fornachon alors que bon nombre de piétons y passent chaque jour pour se rendre par exemple à l'accueil parascolaire ou à la gare de Corcelles ; cette remarque est pertinente et sera retransmise à qui de droit.

Après une discussion sur les attentes, inquiétudes et besoins, une séance sera agendée avec les trois commissions, à savoir la technique, la mobilité et l'urbanisme ; celle-ci sera organisée début 2020.

Une réserve est émise pour les feux de signalisation aux Deurres ; selon un commissaire, partout où l'on met des feux, les ralentissements de circulation sont plus importants.

Concernant le revêtement phono-absorbant, il est précisé dans le rapport que lorsque des travaux doivent être faits, le revêtement phono-absorbant doit être refait 45 mètres en amont et 45 mètres en aval. En cas de conduite défectueuse, cela engendrerait de gros travaux et plusieurs commissaires s'en inquiètent. C'est une directive des Ponts et Chaussées et nous n'en connaissons pas la raison.

Pour ce qui est du sous-sol aucune étude n'a été faite concernant son état. Nous savons qu'en 2006 le tronçon Carrels - Maison de Commune a été refait entièrement et que le tronçon rue de Corcelles n'a pas été fait depuis 30 ans.

Le rapport et l'arrêté ont été acceptés à l'unanimité.

Monsieur Yves Moosmann, au nom de la commission de mobilité, signale que celle-ci s'est réunie le jeudi 5 décembre dernier.

Selon les explications complémentaires du Conseil communal, le rapport est un avant-projet, donc des ajustements resteront possibles. Ainsi en 2020, les trois commissions (mobilité, technique et urbanisme) seront réunies pour discuter encore de l'introduction possible de modifications.

Une modification a d'ailleurs déjà été introduite depuis la version du 7 novembre 2019 : à savoir une implantation d'une lignée d'arbres complète sur la Grand'Rue. Il y a également eu un rappel du rejet par le service des Ponts et Chaussées de la proposition de passage pour piétons à la hauteur du restaurant « Le Pékin ». Une autre demande a été émise : qu'un demi-tour des bus de TransN au niveau du giratoire de la Maison de Commune continue de pouvoir se faire.

Dernière précision : la Grand'Rue est prévue en vitesse limitée à 30 km/h (donc avec un marquage possible au sol pour des passages piétons autorisés), alors que Fornachon sera en zone trente (donc sans marquage au sol de passage piétons, sauf situation spéciale), et sans priorité de droite. Je laisse ceci à votre réflexion.

Au final, et sur la base des explications et précisions apportées, rapport et arrêté sont acceptés à l'unanimité des membres de la commission.

Madame Evelyne Rouvinez, au nom de la commission financière, indique que cette dernière s'est retrouvée pour une séance de travail le 5 décembre dernier.

Nous saluons la qualité de ce rapport. Une question a été soulevée, à savoir si une communication pouvait être envisagée au niveau de la commune avec la population et si, au niveau des coûts, quelque chose avait été envisagé à ce niveau-là.

La commune nous a répondu qu'elle recevait le mandataire le 17 décembre afin de travailler sur ce projet, lequel devra certainement être encore réadapté. Ainsi, avant de le présenter à la population, il faut que ce soit bien ficelé. Rien n'a encore été imaginé dans ce sens et, de ce fait, rien n'a non plus été budgétisé à ce propos.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Jacques Oberli, au nom du groupe PLR, signale que ce dernier s'est réuni le 2 décembre dernier afin d'étudier attentivement ce rapport.

En préambule, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour ce rapport complet et détaillé. Le projet en lui-même n'a pas suscité de controverses particulières, tant la séance d'information du 7 novembre s'y rapportant fut efficace et ô combien nécessaire afin de bien comprendre les tenants et aboutissants d'un projet d'une telle envergure.

Bien entendu, la somme engagée donne le tournis, il semble que cela représente le deuxième plus gros crédit de l'histoire de Peseux après les travaux concernant le collège des Coteaux. Par conséquent, les membres du PLR de Peseux ont souhaité passer ce rapport au peigne fin.

Ces travaux vont avant tout permettre d'améliorer la qualité de vie des riverains des deux axes principaux de Peseux, à savoir la Grand'Rue et l'axe Tombet-Fornachon. En abaissant la vitesse à 30 km/h et en posant le tapis phono-absorbant, les bruits et les nuisances seront drastiquement réduits. La réfection du sous-sol étant également prise en compte dans les travaux, nous pensons que ce projet prend en compte les besoins de la population, ainsi que la nécessité de préserver et améliorer notre patrimoine souterrain, aspect important en vue de la fusion 2021.

Finalement, des questions plus techniques sont apparues, notamment celle-ci :

Quelle est la nécessité d'installer des feux de circulation au carrefour des Deurres, en sachant que le trafic en fin de journée est passablement encombré, vers le cimetière notamment ?

Compte tenu de ce qui précède, le groupe libéral-radical a accepté le rapport et son arrêté à l'unanimité.

Madame Mireille Tissot-Daguet, au nom du groupe PVL, donne lecture de son rapport.

Tout d'abord, le groupe Vert'libéral aimerait remercier le service technique de la commune pour la présentation du 7 novembre concernant cette demande de crédit, laquelle a été claire et complète. Cette présentation a permis de résumer les différents enjeux de ces travaux, ainsi que l'implication du Canton et de la Confédération dans la chronologie de cet investissement.

Le groupe Vert'libéral comprend les enjeux et la nécessité d'entreprendre une grande réfection des infrastructures souterraines de la commune. Cela fait de nombreuses années que l'infrastructure souterraine doit être refaite, sans compter l'obligation légale de la Commune de séparer les eaux claires des eaux usées.

Depuis l'arrivée de notre groupe au Conseil général, nous souhaitons que la Commune fasse un réel plan d'investissement pour le renouvellement de ses infrastructures souterraines devenues vétustes. Nous saluons donc cette demande de crédit qui donne enfin un plan précis de ces différents travaux.

Nous saluons d'autant plus ce projet qui ne consiste pas simplement en des travaux de maintenance, mais qui porte une nouvelle vision de notre commune, en dynamisant et reverdissant le centre du village.

Cependant, nous resterons attentifs à la réalisation de ce projet, pour qu'il n'oublie pas certains aspects qui nous tiennent à cœur (voies piétonnes et cyclables, des ajouts de coins verts, etc.) et pour qu'il n'empêche pas non plus les commerçants de la Grand'Rue de continuer leurs activités sans embûches, surtout en ce qui concerne la possibilité de livrer.

Notre groupe soutient le Conseil communal dans sa vision du village dans ces 4-5 prochaines années et espère que le peuple nous suivra. Pour cette raison, nous souhaitons que le Conseil communal communique clairement sur les enjeux et la raison de ces investissements, pour permettre à la population de se sentir intégrée à ce projet. D'autant plus que plusieurs autres transformations auront lieu ces prochaines années dans notre village, que ce soient les transformations de la place de la Fontaine ou la fusion.

En conclusion, le groupe Vert'libéral soutiendra unanimement cette demande de crédit et restera attentif à la mise en place de ce projet.

Monsieur Pierre Alain Heubi, au nom du groupe EAG, signale que ce dernier a pris connaissance avec intérêt de ce rapport lors de sa séance du 2 décembre 2019 à la salle Peillon.

Le document soumis à notre analyse vient appuyer en chiffres et détails les informations fournies lors de la séance extraordinaire de notre Conseil qui a eu lieu ici le 7 novembre dernier. A cette occasion, nous avons pu rencontrer et entendre les partenaires de ce grand projet, ce qui a permis, non seulement de mettre des visages à celles et ceux qui se tiennent au chevet des routes qui nous traversent, mais aussi de prendre la mesure de l'ampleur du travail en amont et bien sûr, des travaux à venir. Le groupe EAG tient à remercier le Conseil communal pour cette démarche d'information.

Voilà donc Peseux parti pour 4 années rock 'n' roll en termes de trafic. Qu'on se rassure, c'est pour notre bien ! En effet, corollaire de l'opération, non seulement des infrastructures souterraines flambant neuves pour les axes concernés, mais aussi des bons points engrangés en vue d'obtenir à un terme lointain le contournement de notre village.

Laissant les questions techniques aux rapports des différentes commissions, EAG tient surtout à faire part ici de quelques remarques de ses membres sur le présent rapport.

Son budget pharaonique tout d'abord laisse une gêne chez certains vis-à-vis de nos futures Autorités de la nouvelle commune fusionnée qui hériteront de la conduite des travaux durant 4 ans et du crédit dont nous décidons ce soir. Certes le calendrier des travaux n'est pas contestable vu les très nombreuses contraintes routières, ferroviaires ainsi que les subventionnements qui le régissent strictement. Nous tenons cependant à rappeler que bon nombre de travaux souterrains auraient déjà pu et dû être réalisés par le passé, évitant les moult chantiers urgents nécessaires à pallier la vieillesse et la vétusté de nos installations souterraines.

De la remarque sur la taille du projet en découle une autre, sous forme d'interrogation. Sans remettre en doute le professionnalisme des partenaires en présence, l'enveloppe suffira-t-elle ? Autrement dit, un plan aussi minuté réalisé au pas de charge ne sera-t-il pas sources d'imprévus non désirables (évidemment) ? Dans ce sens est-ce qu'un « splittage » du projet en plusieurs projets n'eût pas été plus opportun et surtout moins contraignant pour ceux qui devront les porter après nous ?

Sur le contenu proprement dit, des interrogations sur l'arborisation ont été exprimées. Selon le rapport, on comprend que les arbres sont bienvenus à condition qu'ils se tiennent tranquilles ! Ils ne doivent gêner ni les lignes de bus, ni les installations souterraines. Cela semble évident nous direz-vous, mais ça ne fleure guère les concepts urbanistiques de nature en ville qu'on voit se développer çà et là. N'est-on pas déjà en retard sur cette préoccupation avant même de commencer ? La question du « comment végétaliser Peseux » ne devrait-elle pas faire l'objet d'un rapport en soi, dont les conclusions s'appliqueraient à toutes nos requalifications urbanistiques ?

Avant de conclure notre rapport, que les membres du groupe EAG acceptent, ainsi que son arrêté, dans leur grande majorité, nous ne pouvons pas ne pas prendre de la hauteur sur nos routes pour revenir à l'enjeu de base du présent objet, à savoir la diminution du trafic à Peseux pour une qualité de vie retrouvée. Dans ce sens, lors de l'analyse du budget, nous avons plaidé en faveur d'une promotion des transports publics encore plus musclée à l'égard de nos concitoyens. Nous sommes partis pour 4 à 5 années de nuisances non négligeables. Certes, c'est pour notre bien ! Ainsi, un an avant l'entrée en force de la grande commune, l'alignement aux mêmes prestations qu'à Neuchâtel pour les subiéreux, avec démarrage au 1er janvier 2020, s'avère un incontournable cadeau pédagogique. Proclamons-le haut et fort : une alternative à la bagnole pour rallier la Place Pury existe, on l'a rencontrée !

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole, commençant tout d'abord par les points techniques.

Intersection Deurres-Tombet-Vuarnoz

Il faut savoir que nous allons ajouter un trottoir sur la gauche de la rue des Deurres, en remontant depuis la gare. Ainsi, selon les spécialistes du trafic, il faut faire ce réaménagement dans les normes et tenir compte de la visibilité. Si nous voulons assurer cette visibilité tout en ayant un carrefour sans feux, nous serions obligés de très largement l'agrandir, soit de gros problèmes financiers et nous devrions reprendre beaucoup de terrains. Ceci serait contraire à tout le projet qui cherche quand même à modeler le trafic.

Concernant les feux, il est prévu qu'ils soient seulement opérationnels en journée. Toujours selon les spécialistes, cela entraînera des nuisances limitées. La priorité reste au trafic traversant ces axes Vuarnoz-Tombet-Fornachon.

Arbres sur la Grand'Rue

Il y a en effet des contraintes. Au niveau du souterrain, il ne faut pas que cela gêne notamment les fibres optiques. En surface, il faut laisser le gabarit de la route et il faut de la distance avec les lignes de contact des bus TransN.

Néanmoins, nous trouvons des exemples totalement réussis, notamment vers Microcity où il y a des arbres sans gêner les lignes de contact. C'est donc faisable. Ce sera après bien sûr le travail des spécialistes de déterminer l'espèce la plus adéquate, pour avoir cette amélioration importante.

Finances - Urbanisme

Nous avons déjà parlé des différentes incitations et des aspects économiques qui ont amené le Conseil communal à présenter ce rapport. Il y a un certain nombre de subventions, comme vous le savez, un programme d'agglomération qui nous aide et les aspects économiques favorables aussi, notamment en remplaçant les conduites souterraines qui vont engendrer une diminution du coût d'entretien. Sur le plan financier, c'est une opération saine.

Enfin, nous améliorons vraiment le caractère urbanistique de notre village, surtout en requalifiant la Grand'Rue et Fornachon-Tombet. Nous donnons aussi plus de place pour les piétons, là où il est possible de le faire.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Rock 'n' roll ? La Ville de Neuchâtel danse bien car il n'y a pas des travaux qu'à Peseux. En effet, si vous faites l'inventaire des travaux sur le territoire de Neuchâtel, je peux vous citer notamment quelques endroits : Portes-Rouges, les Sablons, Tivoli et Serrière, Battieux (travaux qui se sont terminés très récemment), puis le cimetière de Beauregard - Edouard-Dubois. Ce dernier va

être un grand chantier, quasiment en même temps, probablement, que nos travaux.

Nous parlons ce soir de Peseux et des 17 millions de francs. Si j'avais fait des recherches sur Neuchâtel, vous auriez oublié très vite ce montant et vous verriez que ce n'est pas que Peseux qui amène ce gros montant dans la nouvelle commune fusionnée.

Quant aux travaux et leur information à la population, c'est effectivement un point extrêmement sensible. Pour l'instant, avant de communiquer, nous sommes toujours dans l'attente de savoir comment entamer ces travaux.

Le Canton a quand même la mainmise sur leur déroulement et non la Commune. La semaine prochaine d'ailleurs, le Canton aura une réunion pour déterminer plus en détail le déroulement de ces travaux, en tout cas la première partie.

Si vous acceptez ce soir cette demande de crédit, une « task force » se mettra en place pour synchroniser les travaux entre le Canton et la Commune. Il faut aussi avant tout que la RC174 soit terminée avant de commencer les travaux sur la H10.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, prend la parole.

Vu les trois rapports des groupes, je considère que la prise en considération est acquise. J'ouvre donc le débat général sur le rapport et sur l'arrêté.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Je voudrais tout d'abord saluer la qualité de ce rapport, la qualité des aménagements qui nous sont proposés et la qualité enfin de la démarche du Conseil communal qui a très rapidement associé les différentes commissions, à la perfection, et qui permet ce soir de dégager un certain consensus. Bravo à ces Conseillers communaux qui ont réussi, ou qui sont en passe de réussir ce que d'autres ont essayé à plusieurs reprises, sans succès.

Ceci dit, toujours dans le souci de préserver l'indépendance de décision de la nouvelle commune et, autrement dit, pour ne pas lui forcer la main, j'envisageais de déposer un amendement qui aurait pris la forme d'un nouvel article et qui aurait eu la teneur suivante :

« Le Conseil communal engagera au maximum CHF 2'000'000.00 pour 2020 et CHF 2'000'000.00 pour 2021. »

Je crois que nous pouvons avoir confiance dans le Conseil communal et je renonce à déposer cet amendement. Toutefois, je souhaiterais que le Conseil communal confirme, pour le procès-verbal, ce qu'on trouve à la page 5 du budget que nous venons d'adopter, et qui précise l'échelonnement dans les 4 prochaines années des différents investissements. C'est effectivement deux millions de francs pour 2020 et deux millions pour 2021.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Il est difficile de le confirmer car nous ne serons plus l'autorité en place en 2021. C'est aussi pour cette raison que nous mettons en place aujourd'hui la base pour le transfert à la nouvelle Autorité qui devra continuer ces travaux.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) reprend.

Ma crainte était que le Conseil communal dépense les 17 millions de francs en 2020.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond que c'est impossible.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, ajoute un point.

En 2020, principalement, nous travaillerons sur la Grand'Rue et rue de Corcelles. Cela limite naturellement les dépenses.

Le défi est d'avancer le plus possible. Idéalement, si nous arrivons à faire la Grand'Rue en 2020, ce serait optimal pour plusieurs raisons, notamment pour la continuité des travaux et pour l'harmonisation avec le Canton. C'est plutôt le défi contraire de faire le plus possible, sur cette partie-là en 2020 ; ce n'est pas sûr que nous y arrivions. Naturellement, nous sommes limités par le calendrier qui a d'ailleurs été présenté le 7 novembre dernier.

Mais j'ajoute également que c'est totalement impossible que nous dépensions 17 millions de francs en 2020.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) fait une remarque et un rappel.

Il y a l'application du plan général d'évacuation des eaux que la Commune est obligée de réaliser. Nous n'avons pas le choix. Les infrastructures doivent être refaites pour passer en séparatif. C'est un mieux pour l'environnement.

Puis, en écoutant ces discussions, un élément m'est venu à l'esprit. Quel est le degré d'implication de TransN dans la démarche et dans les plans qui sont réalisés ?

J'habite à l'avenue Fornachon et je vois passer les bus et les camions Von Arx. La chaussée n'est pas large. Y a-t-il peut-être un risque, quand on rétrécit trop les voies, que TransN décide, peut-être, de faire passer moins de bus, par exemple ? Je voulais ainsi m'assurer que TransN était partie prenante et impliqué dans ce projet.

(Madame Renate Neuenschwander doit quitter la séance et demande à être excusée - 21h50)

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

Concernant les eaux usées, bien sûr, il s'agit d'une obligation. Cela fait partie des impératifs et aussi des incitations car, vous le savez, c'est subventionné à hauteur de 40%. Les eaux de pluie iront au lac et il faudra, dans ce sens, rappeler à la population de ne pas jeter les mégots de cigarettes dans la rue, ce qui est d'ailleurs de toute façon interdit.

Quant à TransN, le projet tient compte du gabarit, et des normes existent pour permettre le croisement de véhicules, de bus. TransN a été contacté. Ce projet se fait toujours en concertation.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) prend la parole.

Je me suis approché du bureau technique, par rapport aux trottoirs. Ce seront des bordures inclinées, avec 2 cm de niveau. Les véhicules, notamment les camions, pourront rouler dessus si le croisement est difficile.

J'ai vu un schéma à cet égard du bureau technique, lequel ne figure malheureusement pas dans le rapport, où l'on voit, en coupe, l'inclinaison du trottoir avec ces 2 cm en moins.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de parole, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 29 voix et 1 abstention.

L'arrêté est accepté par 29 voix et 1 abstention.

Monsieur Philipp Niedermann, au nom du Conseil communal, remercie pour l'acceptation et le soutien massif à ce rapport et cet arrêté, très importants pour Peseux.

11) INTERPELLATION « AVANCEMENT ET VISION FUTURE DU PROJET DES CHAPONS »

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de l'interpellation.

« Le 5 décembre 2013, les groupes PS, PBD et PLR avaient déposé une motion pour « l'étude d'une salle multisports » et autres locaux multifonctions sur le terrain des Chapons.

Aujourd'hui, les groupes PS et PBD ont été remplacés dans le paysage politique de la commune de Peseux.

Les trois groupes politiques actuels, soit EAG, PVL et PLR, ont conjointement rédigé une INTERPELLATION interpartis concernant le projet des Chapons à Peseux, voir ci-dessous :

La fusion entre les communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin ayant été officialisée avec effet au 1^{er} janvier 2021, les trois partis se posent la question quant à la projection en termes de faisabilité et de délai de réalisation de ce projet dans son entier.

L'Etat de Neuchâtel, qui à l'époque promettait un certain pourcentage de financement, soit 20%, concernant les salles de sport, est-il toujours partie prenante ?

Le Conseil communal nous a régulièrement informés de l'avancement des contacts et discussions entre la commune de Peseux, Cap 2000 et de la Migros. Qu'en est-il effectivement aujourd'hui ?

Quelles sont la position, la vision et l'envie du Conseil communal de faire aboutir le projet en 2020, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle commune ?

Dès 2021, les divers projets en cours des trois autres communes auront eux aussi leur importance en ordre de priorité !

Nos autorités se sont-elles déjà approchées des trois autres communes en leur faisant part de cet objet qui, sans aucun doute, les concerne également au niveau scolaire ?

Avec les investissements encore à venir à Peseux, dont celui de CHF 17'540'000.00, pour la traversée du village que nous avons voté ce soir, le projet des Chapons aura-t-il encore une place prioritaire dans les affaires courantes pour notre Conseil communal en 2020 ?

En sachant qu'une affaire en pourparlers depuis plus de trente ans ne pourra pas être bouclée en une année, comment se positionne le Conseil communal face aux trois autres communes pour qu'après la fusion ce projet soit prioritaire ?

Les trois partis le souhaitent ardemment, tant pour les élèves, les sociétés sportives quant aux salles triples, que pour les crèches et autre accueil parascolaire !

L'ensemble du Conseil général espère que cette infrastructure sportive et sociale trouvera écho chez nos voisins. Nous sommes sûrs que ce projet bénéficiera à un bassin de population bien plus grand que simplement celui de Peseux.

Il est cependant indispensable que ces futurs bâtiments se construisent sur le territoire actuel de la commune de Peseux et à proximité du collège des Coteaux dont l'éorén est le premier bénéficiaire !

Au nom des groupes EAG, PVL, PLR,

Christian Wicky »

Monsieur Christian Wicky (EAG) prend la parole.

Tout a été dit dans cette interpellation. J'en suis le rédacteur mais il s'agit d'une interpellation interpartis. Mes collègues des autres groupes ont peut-être un complément à ajouter ?

Personne ne souhaitant s'exprimer, **Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, répond.

Je ne peux que saluer le contenu de cette interpellation et peux vous assurer que l'année prochaine ce sujet restera d'importance dans notre projection future.

Nous avons reçu enfin la réponse du Service d'aménagement du territoire (SAT). C'est un rapport d'environ cinq à six pages. Il y a une page facile à réaliser et quatre pages indiquant ce qui est imposé par les différentes lois. La conclusion du SAT est qu'il faut aller de l'avant et nous avons son soutien. Les signaux sont donc clairement au vert.

La prochaine étape, je l'ai répété souvent, c'est le plan directeur sectoriel. Il englobera la H10, la place de la Fontaine, une partie de la rue de la Chapelle, les rues du Lac, du Chasselas, Ernest-Roulet et le bas, Tombet-Fornachon, qui est lié au territoire touchant les Chapons. Pourquoi tout ce périmètre ? C'est dû à la circulation et au bruit. Aujourd'hui, la voiture reste toujours un point critique. Nous devrions démontrer comment on gère la circulation pour ce périmètre.

C'est aussi la raison pour laquelle vous avez discuté, au sein des commissions mobilité - technique - urbanisme, au sujet de la place de la Fontaine, à savoir si cette dernière devait être fermée ou non.

Vous avez aussi mentionné un montant au budget pour l'année prochaine de CHF 250'000.00. C'est aussi une planification pour lancer le plan directeur sectoriel. Je ne vous cache pas que ce plan correspond à un mini PAL. Il faut en conséquence mandater un bureau pour faire une planification du périmètre. Il faut aussi attendre de voir comment la Migros va se positionner avec cette nouvelle donne.

Vous l'avez lu dans les journaux, il y a des problèmes au niveau de la direction de la Migros, ce qui n'aide pas au niveau de la communication. Cap 2000 nous attend, car il aimerait aller de l'avant.

Avec la nouvelle commune en devenir, vous allez fusionner vos partis respectifs. Vous serez le moyen de pression sur ce sujet. C'est un dossier qui va être entrepris au sein des groupes de travail.

Je peux aussi vous affirmer que la Ville de Neuchâtel - en tout cas les personnes responsables des dicastères - y est extrêmement sensible car elle connaît le même problème : un manque cruel de salles de gym.

Je suis ainsi confiant mais nous ne pourrons pas les réaliser l'année prochaine. Par contre, nous pourrons mettre en place le début de ce plan directeur sectoriel. Je ne sais pas jusqu'où nous arriverons avec ces travaux dans ce dossier, car ils seront très conséquents, mais nous pourrons ensuite le transmettre aux nouvelles autorités.

Si des autorités sont réélues, actuellement responsables des dicastères, elles m'ont déjà certifié que ce sera une de leur priorité lors de la nouvelle législation.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, intervient à son tour quant à l'Instruction publique.

Comme vous le savez, le besoin urgent de ces salles de sport est connu. Au Centre de La Côte, qui englobe déjà une partie de Neuchâtel et Corcelles-Cormondrèche, ça ne fait aucun doute que ce besoin est criant. C'est difficile pour l'école aujourd'hui d'organiser des horaires. Les enfants ne font pas assez de leçons de sport.

Dans le processus de fusion, nous aurons des groupes de travail spécifiques et au sein de ces groupes il y a aussi une partie concernant l'éducation, la formation. Je sais que ce besoin y sera repris et très fortement soutenu.

Finalement, il y a un élément plus formel : dans son programme d'investissement, l'éorén a aussi les salles multisports. Nous faisons ainsi tout pour aligner les forces afin d'aboutir le plus rapidement possible.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande à l'auteur de l'interpellation s'il est satisfait de la réponse donnée.

Monsieur Christian Wicky (EAG) répond par l'affirmative.

12) QUESTION DU GROUPE VERT'LIBERAL CONCERNANT LA DEPOSE DES SACS A ORDURES HORS JOURS DE RAMASSAGE

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette question.

« Nous constatons semaines après semaines que des citoyens déposent leurs sacs à ordures longtemps avant les jours de ramassage annoncés chaque début d'année. Par exemple, dès le mardi soir pour la tournée du vendredi, ou dès le vendredi soir pour la tournée du mardi.

Ces incivilités entraînent des nuisances et contribuent à salir nos rues. Les corbeaux, renards ou autres animaux sauvages viennent éventrer les sacs et répandent les ordures sur les trottoirs, routes et places.

Que souhaite entreprendre le Conseil communal pour réduire, voire mettre fin à ces pratiques inciviles ?

Pour le groupe Vert'libéral,

Pierre Fahrni »

Monsieur Pierre Fahrni (PVL) apporte quelques précisions.

Lorsque l'on reçoit, chaque début d'année, le memento des déchets ménagers, il est précisé, et cela est surligné, que « les contrevenants seront dénoncés au Ministère public et encourront une amende ainsi que des frais administratifs pouvant aller jusqu'à CHF 250.00, que ce soit pour un sac non agréé, ou un sac déposé en dehors des jours de collecte ».

Je constate que nous avons les arguments nécessaires pour pouvoir lutter là contre et je demande que le Conseil communal mandate des personnes agréées pour faire des contrôles fréquents pour éviter ces désagréments.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, répond.

Le dernier contrôle que nous avons fait date de mercredi, soit avant-hier.

Il a été effectué entre 8h30 et 9h00 et entre 14h00 et 15h00. Nous avons ramassé 19 sacs : 8 à la rue de Neuchâtel, 6 à la rue de la Venelle, 2 au chemin des Tires, 2 à la rue de la Gare et 1 à la rue du Clos.

Sur ces 19 sacs, qui ont dû être ouverts - ce qui représente par ailleurs un travail ingrat, je n'aimerais pas être à la place de celui qui le fait, et vous non plus - nous n'avons trouvé que 3 adresses !

Il est clair que ces gens seront amendés. Mais sinon, nous ne trouvons aucun nom dans ces déchets. Je le répète, ouvrir ces sacs poubelles représente un travail ingrat.

Nous avons aussi refait un contrôle hier, mais je n'ai pas encore les résultats.

D'après moi, cela sera supérieur à celui de mercredi, car hier, jeudi, est une veille de jour de ramassage.

Monsieur Patrick Arranger (PLR) intervient.

C'est en effet très bien d'entreprendre ces contrôles, mais je suggère aussi de faire un effort au niveau de la communication pour que la population prenne sa responsabilité.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, réagit.

Tous les habitants de Peseux reçoivent un memento déchets. Nous n'allons pas mettre en faction un agent de la SPP dans chaque rue pour surveiller. Il y aura toujours des incivilités. Vous ne pouvez rien faire, malheureusement.

Monsieur Patrick Arranger (PLR) reprend.

Le problème se retrouve souvent aux mêmes endroits. Une affiche pourrait être placée afin de rappeler à ces personnes la conduite à adopter.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, répond.

Il est indiqué sur le memento déchets que les contrevenants seront dénoncés. Si ces personnes s'en fichent du memento, elles en feront de même des panneaux.

13) **INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, donne une information concernant le train navette.

Pour rappel, lors de la consultation sur l'horaire 2020, les communes de Peseux et Corcelles-Cormondèche se sont manifestées ensemble auprès des instances cantonales par rapport au changement de l'horaire du train navette Corcelles-Peseux - Les Deurres - Neuchâtel.

Voici encore quelques compléments d'information et précisions. Il y aura finalement, et c'est une bonne nouvelle, deux paires de courses de bus 120 additionnelles pour assurer la desserte à 7h le matin. Celles au départ de la Place de la Gare en direction de Neuchâtel partiront à 7h04 et 7h07, donc en plus de la course régulière qui part à 7h15.

Ces courses sont annoncées sur des affiches dans les gares et TransN a distribué cette semaine des flyers dans les trains. TransN fera tout pour assurer les correspondances à Neuchâtel et, au besoin, ajustera les heures de départ.

Comme déjà indiqué, il y aura nouvellement une navette le soir au départ de 18h06 depuis Neuchâtel qui sera utile pour un nombre important de pendulaires. La Commune, TransN et le Canton ont tout fait pour assurer la meilleure desserte possible au vu des circonstances en transports publics à cette heure cruciale.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, prend la parole.

Je vous rappelle qu'il y aura le Marché de Noël, ce dimanche, à la salle des spectacles. Venez nombreux !

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, intervient à son tour.

Nous avons reçu du Département des finances et de la santé l'approbation des comptes 2018. Je vous cite quelques points qui sont assez intéressants, soit les indicateurs harmonisés MCH2.

	<u>Moyennes des communes de Neuchâtel</u>	<u>Moyennes de Peseux</u>
Taux d'endettement net	100,62%	58,94%
Degré d'autofinancement	114,19%	201,40%
Dette nette par habitant	3'469	1'558
Taxe d'épuration par habitant	164	133
Taxe déchets ménage	64	50

Peseux ne se porte pas si mal !

J'en ai terminé, de mon côté, pour cette séance et vous adresse, ainsi qu'à Monsieur Rossi, ces quelques mots :

Notre collègue, Michel Rossi, est de nature à ne pas vouloir fanfaronner pour son départ et je respecterai cela. Toutefois je pense qu'il est aussi normal de lui rendre un petit hommage pour toutes ces années qu'il a données à la chose publique subieureuse.

Michel est un homme de conviction et c'est ce qui l'a amené à la politique.

Sans faire un relevé exhaustif des différentes étapes qui ont jalonné son parcours politique, nous pouvons en relever quelques-unes.

Il a siégé dans votre hémicycle pour la première fois le 24 mars 2004, lorsqu'il a remplacé Monsieur Carlos Montserrat qui était démissionnaire.

Puis il s'est présenté aux élections communales du 6 juin de la même année et fut élu cette fois par le peuple.

Lors de la nomination des commissaires après les élections précitées, il intégra la commission financière et la commission scolaire.

Et 4 ans plus tard, il s'est présenté lors des élections communales 2008 pour être élu au Conseil communal. Il intégra donc l'Exécutif et siégea pour la première fois le 26 mai en compagnie de Madame Erica Di Nicola également fraîchement élue.

Le premier dossier important qu'il prit en main fut la réfection de la rue du Château (tronçon Est-Ouest) et pour ce faire, il présenta une demande de crédit de CHF 981'000.00. Les débuts furent difficiles car un référendum fut lancé et l'affaire se conclut devant les urnes, heureusement en la faveur de son projet.

Dans la gestion de ce dossier, il dut également négocier avec les propriétaires riverains, du fait que la commune avait activé l'alignement. Mais de caractère ouvert et disposé à la négociation, cette affaire fut réglée sans heurts, à la satisfaction de tous, espérons-le.

A son arrivée il dut également intégrer le groupe de travail créé par les huit communes propriétaires de leur réseau électrique, communément appelé « G8 ». Là, il dut apprendre ce qu'était l'électricité, son acheminement, l'ouverture du marché et tout ce qui va avec.

Pour tout dire, étant de formation financière, ce n'était pas vraiment sa tasse de thé car la seule chose qui l'intéressait, à propos de l'électricité à l'époque, c'était de savoir sur quel bouton il devait appuyer pour que la lumière s'allume comme il le souhaitait.

Mais, il dut vite se mettre à la page et rentrer dans la danse. Et c'est comme cela qu'il a participé à la création de la société Eli10 SA, dont notre commune est coactionnaire.

Il a aussi eu quelque peu chaud lors de son mandat, particulièrement lorsqu'il y a eu des fuites de gaz à la place de la Fontaine. Devait-on faire évacuer l'école ? Il s'en est fallu de peu. Il a néanmoins pu apprécier le montant de la facture lorsqu'il a dû présenter une demande de crédit pour assainir les infrastructures de la place, puisqu'elle s'élevait à CHF 2'126'000.00. Ce montant comprenait aussi la rue du Lac.

Au fil du temps, il prit l'habitude de faire réparer les conduites çà et là, mais il y a quand même quelques chantiers qui sont ressortis du lot, tels que :

- la rénovation et la mise en conformité des réservoirs : CHF 740'000.00 ;
- la rénovation des infrastructures souterraines de la rue des Pralaz : CHF 1'910'000.00 ;
- la réfection de la rue des Tires et son mur de soutènement (avec une participation de Milvignes) : CHF 600'000.00 ;
- la demande de crédit pour le remplacement de 2'360 compteurs électriques : CHF 740'000.00 (là, c'est son collègue Philipp Niedermann qui a terminé le travail) ;
- la réfection des infrastructures souterraines et aménagement en surface du secteur des rues Ernest-Roulet, des Placeules et de la Gare : CHF 5'880'000.00 (là aussi, il partage le job avec son collègue Philipp Niedermann et, comme vous le savez, le chantier est encore en cours).

En 2018, à l'arrivée de Philipp Niedermann au sein de l'Exécutif, Michel lui a cédé les services industriels pour reprendre le dicastère des bâtiments et le sous-dicastère des ressources humaines.

Ce qui fait que sa dernière demande de crédit en date, dont l'exécution des travaux sera finalisée par son successeur, a été le changement de la production de chaleur du collège des Guches pour CHF 314'000.00.

En ce qui nous concerne, Michel est aussi un collègue que nous avons apprécié, de par sa personnalité et par le fait qu'il aime les bonnes choses et qu'il sait les partager avec son entourage.

Sa présence et ses bons conseils nous manqueront, mais après la politique, il y a encore LA VIE.

Cher Michel, nous te souhaitons une retraite politique agréable et une nouvelle vie personnelle et professionnelle riche, où tu pourras profiter de ta famille, de tes amis et des Olifants puisque tu en es le Gouverneur.

Avec toute notre amitié, nous te remettons au nom de nous tous un bouquet de fleurs qui teintera ta nouvelle vie !

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole.

Je ne m'attendais pas du tout à cela ! Je n'ai pas préparé de discours.

Après toutes ces éloges sur ma personne, je pense que je peux le croire !

Je vous remercie à mon tour pour l'engagement que vous faites pour la commune de Peseux. C'est une commune qui m'est très chère.

J'y suis arrivé en décembre 1959, j'avais 5 ans. C'est dans ce bâtiment que j'ai appris à lire et à écrire, car c'était le collège de l'époque. Puis en 3^{ème} année, nous allions aux Guches.

Vous pensez bien que, quand en 2008, j'ai été élu Conseiller communal de cette commune, j'ai eu un petit pincement au cœur en rentrant dans ce bâtiment.

Je quitte le Conseil communal pour différentes raisons, principalement pour des raisons familiales et personnelles. En 2018 j'ai été très chahuté pendant mon année de présidence ; en 2019, j'ai été très chahuté par des événements qui sont intervenus dans ma famille et, actuellement, je n'ai plus le punch d'argumenter, de faire passer des projets. Je n'en ai plus envie et c'est la raison pour laquelle je mets un terme à mon activité politique.

Je vous remercie beaucoup ainsi que pour votre attention.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, prend la parole.

L'ordre du jour est épuisé et nous arrivons au terme de cette assez longue séance du Conseil général. Nous avons beaucoup parlé d'argent sous toutes ses formes et je remarque et salue que nous avons fait cela en tenant compte de la fusion qui nous attend, de façon responsable, au vu du contexte qui est le nôtre.

Je vous remercie pour votre travail durant cette séance et durant l'année 2019. Vous êtes tous invités à l'agape qui sera servie à la salle Alice Peillon, au 3^{ème} étage.

Je vous souhaite, à vous tous et à vos proches, un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année !

Il clôt la séance après le contre-appel.

Contre-appel : 31 présents

6 excusés (Mme Renate Neuenschwander s'est excusée et a dû quitter la séance à 21h50)

1 absent

La séance est levée à 22h30.

Le Président :

La rédactrice :

D. Schneuwly

V. Niedermann